



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3585

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3585**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La présente délibération porte sur le soutien à 2 types d'associations :

- associations gestionnaires d'EAJE, de moins de 6 ans et ayant un projet spécifique en direction des familles en difficulté et des enfants en situation de handicap,
- associations intervenant sur la santé préventive des enfants et leurs parents.

Le soutien à ces associations est en adéquation avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022, adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017 :

- au titre de l'amélioration de la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant - fiche action PMS n° 43,
- en termes de lutte contre les inégalités en santé, en tant que démarche transversale aux missions de la PMI.

Ce soutien participe aussi aux synergies des politiques publiques dans le cadre du schéma de service aux familles (SAF) piloté par l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF), voté le 10 novembre 2016 (délibération n° 2016-1546) par le Conseil. Parmi les orientations opérationnelles de l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, le SAF met l'accent sur l'adaptation de l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique et aux besoins des familles fragilisées par le handicap ou la maladie de l'enfant.

II - L'accueil du jeune enfant, les actions soutenues en 2018

L'intervention en faveur de l'accueil du jeune enfant se confirme à travers le nombre d'enfants concernés, et la nature des difficultés auxquelles sont confrontés certains enfants et leurs parents.

En 2018, les associations soutenues par la Métropole de Lyon ont accueilli 4 206 jeunes enfants contre 3 864 en 2016 et 4 436 en 2017. Ces associations mènent des actions particulières en direction des enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale. Sur ce plan, le bilan des actions 2018 fait ressortir l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap, en difficultés sociales et de précarité. En effet le bilan 2018 fait apparaître :

- 228 enfants en situation de handicap lourd, contre 148 enfants identifiés en 2017 : autisme, déficience sévère, maladies génétiques, handicap psychomoteur, etc.,
- 529 enfants identifiés en difficultés sociales et précarité, contre 277 en 2017 : troubles du comportement, retard d'apprentissage du langage, contexte de violences conjugales, accueil d'urgence pour permettre l'accès à l'emploi ou la formation des parents.

L'accueil du jeune enfant permet aussi l'insertion sociale ou professionnelle des parents, les mamans en particulier. En effet, l'essentiel des associations développe des actions transversales avec la PMI, les acteurs de la santé, de l'insertion, de l'emploi et du logement, via les foyers de jeunes et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). En 2018, 268 enfants (+ 6% par rapport au nombre total d'enfants accueillis) ont été concernés par des parents et ou mamans en insertion. Ce chiffre est à prendre à la hausse puisque nombre de structures n'ont pas encore pu renseigner cet indicateur.

III - Proposition de soutien pour 2019

1° - EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté et en situation de handicap

Associations d'accueil du jeune enfant	Objectifs dans le PMS	Objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2018 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2019 (en €)	
1 - ADAPEI : association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, gestion de la passerelle du sourire, Lyon 3°	fiche action n° 43 Améliorer la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant	SAF	6 185	6 185	
2 - association de gestion et de développement des services, gestion EAJE, Lyon 5°			5 567	5 567	
3 - Célestine, Lyon 2°			2 651	2 651	
4 - centre social de la Sauvegarde, gestion de Vanille et Chocolat, Lyon 9°			5 302	5 302	
5 - centres sociaux de Givors, gestion de 2 EAJE			3 093	3 093	
6 - la crèche Saint Bernard, 2 EAJE, Lyon 4°			6 185	6 185	
7 - entraide protestante de Lyon, micro-crèche Chaudoudoux Lyon 7°			6 185	6 185	
8 - Mutualité du Rhône, gestion de micro-crèches, Lyon 9° et Lyon 3°			fiche action n° 14	6 185	6 185
9 - Éveil matin, Lyon 2°			développer des actions de	6 185	6 185
10 - SOS urgences mamans, Lyon 7°			prévention	619	620
11 - union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, Lyon 2°			précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires	4 417	4 420
12 - micro-crèche Baby Némó, association Petit Némó, Villeurbanne				5 302	5 300
<i>Sous-total 1</i>		<i>57 876</i>	<i>57 878</i>		
13 - Souris Verte, Lyon 7°		44 180	44 180		
14 - Croix-Rouge française, Villeurbanne		17 672	17 670		
15 - ODYNEO ex-association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), Lyon 9° ayant changé de dénomination le 1 ^{er} juin 2018.		33 577	33 577		
<i>Sous-total 2</i>		<i>95 429</i>	<i>95 427</i>		
Total			153 305	153 305	

En 2018, les 3 associations spécialisées "handicap et ou difficultés sociales" (sous-total n° 2 du tableau), "Souris Verte", "Croix-Rouge française" et "ODYNEO ex-ARIMC", accueillent 1 209/4 206 enfants au total, soit 29 % contre 28 % en 2017. Elles accueillent 32 % des enfants en situation de handicap et 14 % des enfants en difficulté sociale et de précarité.

2° - Associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI

Ces associations étaient déjà connues du temps du Conseil général du Rhône avant 2015. Elles agissent encore à un niveau local ou d'agglomération, dans des domaines en lien avec les compétences PMI. De ce fait, elles contribuent et viennent en renfort des politiques publiques de la Métropole. Leurs actions portent sur l'accueil, la prévention et l'accompagnement à la santé des enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'aux adultes et parents concernés. Elles ciblent surtout les publics les plus en difficultés sociales ou en souffrance. Elles contribuent ainsi à la lutte contre les inégalités sociales en santé. De plus, leur inscription dans le schéma de SAF, piloté par l'État et la CAF, en partenariat avec la Métropole, favorise la synergie des politiques publiques. En effet, nombre d'associations sont soutenues par ces partenaires pour répondre aux objectifs communs d'améliorer l'offre et la qualité de service aux familles.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes de santé préventive :

Associations participant aux politiques publiques de la PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2018 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2019 (en €)
1 - Cabiria - Lyon 1 ^{er}	lutte contre les inégalités sociales en santé (ISS)	SAF	4 400	4 400
2 - Médecins du monde (MDM) - Lyon 1 ^{er}			5 360	5 360
3 - Croix-Rouge française action conduite par AJD en 2018 - Villeurbanne			3 000	3 000
4 - Association des collectifs enfants parents professionnel. (ACEPP Rhône) - reprise action subventionnée en 2018 par la direction prévention et protection de l'enfance - Lyon 3 ^o			2 065	7 265
5 - Espace de prêt et de promotion du jouet - Oullins	égalité et accès à la culture dès le jeune âge	SAF	2 600	2 600
6 - Musigones - Lyon 3 ^o			1 200	1 200
7 - Galactée, accompagnement à l'allaitement - Lyon 7 ^o	fiche Action n° 14 développer des actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires		800	800
8 - Jumeaux et plus Association du Rhône - Lyon 7 ^o			800	800
9 - Docteur Clown - Tassin la Demi Lune			1 700	1 700

Associations participant aux politiques publiques de la PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État - CAF	Subventions Métropole en 2018 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2019 (en €)
10 - Association française des centres de consultation conjugale (AFCC) - Lyon 1 ^{er}	fiche action n° 4 promotion des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)	SAF	6 100	6 100
11 - Centre de la famille et de la médiation, ateliers paroles d'enfants de parents séparés - Lyon 2 ^o		parentalité	2 075	2 070
12 - Association de lutte contre le sida (ALS) et pour la santé sexuelle : séances d'éducation à la sexualité en direction des jeunes accueillis dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS) - Lyon 1 ^{er}		actions en direction des jeunes	2 000	2 000
13 - Accueil petite enfance - Lieu parole - APELIPA - Lyon 1 ^{er}	lutte contre les ISS	SAF parentalité	1 900	1 900
14 - La petite maison de Caluire - Caluire et Cuire			1 000	1 000
15 - FRISSE - femmes, réduction des risques et sexualité (nouvelle subvention) - Lyon 1 ^{er}	plan de lutte contre l'isolement lutte contre les ISS		0	8 000
Total			35 000	48 195

Récapitulatif du total des subventions aux associations pour l'exercice 2019

EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté, et en situation de handicap	153 305 €
associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI	48 195 €
Total subventions 2019	201 500 €

Les subventions accordées cette année dans le champ des missions de PMI font pour partie l'objet d'une revalorisation à titre exceptionnel pour 2019, afin d'encourager et de développer les actions de lutte contre l'isolement, à hauteur de 4 000 €.

IV - Modalités de versement des fonds au profit des associations concernées

Pour les 2 associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions seront à passer avec la Métropole qui définissent, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions. Les 2 bénéficiaires sont :

- l'association Souris Verte, concernée par une subvention proposée de 44 180 €,
- l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination le 1^{er} juin 2018, et bénéficiant d'une subvention proposée de 33 577 €.

Pour toutes les autres associations concernées, figurant dans les tableaux ci-dessus, et bénéficiant d'une subvention inférieure à 23 000 €, la participation financière sera versée en une fois par la Métropole au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant le nombre d'enfants accueillis en situation de handicap et le nombre d'enfants accueillis en difficultés sociales. L'ensemble étant rapporté au nombre total d'enfants accueillis dans chaque structure ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - pour l'année 2019, l'attribution des subventions aux associations d'accueil du jeune enfant d'un montant de :

- 6 185 € au profit de l'ADAPEI, à Lyon 3°,
- 5 567 € au profit de l'association de gestion et de développement des services, à Lyon 5°,
- 2 651 € au profit de l'association Célestine, à Lyon 2°,
- 5 302 € au profit de l'association centre social de la Sauvegarde, à Lyon 9°,
- 3 093 € au profit de l'association les centres sociaux de Givors pour la gestion de 2 EAJE, à Givors,
- 6 185 € au profit de l'association crèche Saint Bernard pour la gestion de 2 EAJE, à Lyon 4°,
- 6 185 € au profit de l'association entraide protestante de Lyon micro-crèche Chaudoudoux, à Lyon 7°,
- 6 185 € au profit de la Mutualité du Rhône, gestion de 2 micro-crèches, à Lyon 9° et Lyon 3°,
- 6 185 € au profit de l'association Éveil Matin, à Lyon 2°,
- 620 € au profit de l'association SOS urgences mamans, à Lyon 7°,
- 4 420 € au profit de l'association union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, à Lyon 2°,
- 5 300 € au profit de l'association Petit Némou micro-crèche Baby Némou, à Villeurbanne,
- 44 180 € au profit de l'association Souris Verte, à Lyon 7°,
- 17 670 € au profit de la Croix-Rouge française, à Villeurbanne,
- 33 577 € au profit de l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination,

b) - pour l'année 2019, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations, intervenant en complémentarité et en prolongement des missions PMI :

- 4 400 € au profit de Cabiria, à Lyon 1^{er},
- 5 360 € au profit de l'association MDM, à Lyon 1^{er},
- 3 000 € au profit de l'association Croix-Rouge française, à Villeurbanne,
- 7 265 € au profit de l'association ACEPP, à Lyon 3°,
- 2 600 € au profit de l'espace de prêt et de promotion du jeu, à Oullins,
- 1 200 € au profit de l'association Musigones, à Lyon 3°,
- 800 € au profit de Galactée accompagnement à l'allaitement, à Lyon 7°,
- 800 € au profit de l'association jumeaux et plus association du Rhône, à Lyon 7°,
- 1 700 € au profit de l'association Docteur Clown, à Tassin la Demi Lune,
- 6 100 € au profit de l'association française des CCC, consultation conjugale, à Lyon 1^{er},
- 2 070 € au profit du centre de la famille et de la médiation, à Lyon 2°,
- 2 000 € au profit de l'association ALS, à Lyon 1^{er},
- 1 900 € au profit de l'association Accueil petite enfance-Lieu parole-APELIPA, à Lyon 1^{er},
- 1 000 € au profit de l'association La petite maison de Caluire, à Caluire et Cuire,
- 8 000 € au profit de l'association Frisse, à Lyon 1^{er},

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Souris Verte et ODYNEO ex-ARIMC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 201 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P35O3508A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.